

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse et de l'abri janvier

N°20240213-17

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : devis de Bati'too

Synthèse et exposé des motifs

Afin de réduire les consommations énergétiques de l'auberge de jeunesse, particulièrement utilisée en saison hivernale, l'isolation des combles de la partie comprenant les chambres, correspondant à l'abri janvier, s'avère nécessaire.

Ces travaux peuvent être réalisés dans le cadre d'une opération plus globale comprenant l'amélioration du local dit « Abri janvier », en réaménageant la salle de bain et en réorganisant le cloisonnement.

Une consultation s'est tenue en novembre 2023 pour réaliser ces travaux. Cette dernière étant infructueuse, l'entreprise BATI'TOO a été sollicité dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, dit de gré à gré.

Cette dernière a répondu en présentant un devis d'un montant total de 104 025 €HT comprenant l'isolation des combles, la reprise des sols, l'aménagement de la salle de bain et l'aménagement de la cuisine.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les performances thermiques de l'auberge de jeunesse ;

CONSIDERANT la volonté de réaménager le local dit Abri janvier ;

VU la consultation infructueuse effectuée auprès de plusieurs entreprises du 20/10 au 13/11/2023 ;

VU l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique ;

VU le devis de Bati'too annexé à la présente ;

VU les inscriptions budgétaires au BP 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 5 février 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise BATI'TOO, domiciliée 8 rue du Dr Julien Guillaume à Guillestre, à hauteur de 104 025 € HT soit 124 830 € TTC, pour la rénovation énergétique de l'auberge de jeunesse et le réaménagement de l'Abri janvier ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 14 FEV. 2024
Publié le :

14 FEV. 2024



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Guillestre (Hautes-Alpes). The stamp contains the text 'MAIRIE DE GUILLESTRE' at the top, '05500' at the bottom, and '(Hautes-Alpes)' at the bottom. A signature is written over the stamp.